

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015
DELIBERATION N°2015-56

OBJET : Rapport d'activité.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER par 14 voix pour, 1 contre et 1 abstention le rapport d'activité.

Fait à Tours, le 29 septembre 2015

Le Président,



Loïc VAILLANT